

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 134 (1989)
Heft: 7-8

Vorwort: Motivation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Motivation

Maître mot de notre armée de milice, la motivation est le plus souvent évoquée lorsqu'elle est absente; c'est finalement – et non sans raison – la *démotivation* qui intéresse. Car lorsque la machine tourne à peu près rond, tant que le moteur ronronne, il est généralement admis que la troupe est motivée, suffisamment en tout cas pour que la panne ne soit pas à craindre. Car tel le feu sous la cendre, la démotivation peut couver partout et la flamme être ranimée par le moindre ballon d'oxygène.

La responsabilité de ce phénomène peut être portée par les instances et les milieux les plus divers. Passons rapidement sur l'environnement civil – politique, religieux, médiatique, scolaire ou familial – de nos militaires pour ausculter mieux le rôle des chefs et des administrations militaires. Au service, l'ennemi numéro un sont les fameux temps morts dont chaque échelon de la hiérarchie se sentirait déshonoré de ne pas les interdire avec la dernière vigueur dans l'une des innombrables pages d'un ordre général. Comme si les commandants d'unité ou de corps de troupe introduisaient à plaisir des temps morts dans leurs programmes de travail, et comme si jeter l'anathème suffisait à résoudre un problème aux si nombreuses racines. Rappelons-en, en vrac, les principales: motivation des commandants et des officiers, exemple donné

par les états-majors en matière de densité d'instruction, disponibilité de matériel, de places de travail et de tir, de véhicules et finalement de temps en suffisance pour préparer les cadres et exercer la troupe, adéquation des moyens à la mission en général, ou bien alors adéquation des programmes à des moyens inextensibles, en vertu de l'adage qui veut que qui trop embrasse mal étreint. Voilà pour les chefs, et il y a amplement matière à de fructueuses autocritiques à tous les niveaux.

Reste l'Administration avec un grand A, sans distinction entre la fédérale et les cantonales. Appelée à traiter les questions de personnel à travers des fiches et des systèmes informatiques, il ne lui est pas possible, en dépit des informations dont elle dispose, de connaître suffisamment les êtres humains qui se cachent derrière ces supports administratifs; et c'est bien normal. Il importe donc qu'avant de prendre des décisions, elle confronte son avis et ses besoins avec ceux du commandant de troupe concerné. Et cela pas seulement dans les cas expressément prévus par les ordonnances et règlements, mais de la façon la plus générale possible. Chaque expérience faite dans ce sens se révèle positive, les militaires concernés ayant la sensation justifiée de n'être pas que des numéros. Quoi de plus favorable à la motivation?

RMS